**Le vote en Assemblée Générale**

**Conditions de majorité**

Quatre conditions de majorité peuvent être appliquées :

la majorité simple : les voix « pour » sont supérieures aux voix « contre »

la majorité absolue : la moitié des voix plus une

la majorité qualifiée : un nombre de voix représentatif (exemple les 3/4 des voix)

l’unanimité : toutes les voix

Et ces différentes majorités peuvent être déterminées par rapport à 5 critères :

les membres présents

les membres présents ou représentés

l’ensemble des adhérents de l’association

les suffrages exprimés (c’est-à-dire hors abstentions, bulletins blancs et nuls)

les voix (hors abstentions, mais y compris les blancs et les nuls)

Le nombre de voix requises pour l’adoption d’une résolution peut donc considérablement varier selon les conditions de majorité appliquées.

**Cas concret**

Calculez le nombre de voix nécessaire à l’adoption d’une résolution en fonction des conditions de majorité s’appliquant lors de vos Assemblées :

Nombre d’adhérents de votre association : ........... (N)

*(supposant que chacun dispose d’une voix lors des délibérations)*

Nombre de membres présents : ........... (P)

Nombre de membres représentés : ........... R)

Nombre d’abstentions : ........... (A)

Nombre de blancs de nuls : ........... (B)

Si les décisions sont prises à la majorité simple :

• majorité des membres présents : (P) .........../2 = ...........

• majorité des présents ou représentés : (P)+(R) .........../2 = ...........

• majorité de l’ensemble des adhérents : (N) .........../2 = ...........

• majorité des suffrages exprimés : (P)+(R)-(A)-(B) .........../2 = ...........

• majorité des voix : (P)+(R)-(A) .........../2 = ...........

Si les décisions sont prises à la majorité absolue, 1 voix de plus est nécessaire.

Si les décisions sont prises à la majorité qualifiée, le total des voix est multiplié par le facteur retenu (exemple 3/4).